

LE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

→ LE RECONNAÎTRE, LE PRÉVENIR, LE TRAITER

avant-propos

Le harcèlement à l'École n'est pas un phénomène mineur. Il concerne environ 10% des enfants et adolescents en âge de scolarité obligatoire en France. Il demeure pourtant sous-estimé, voire ignoré par la communauté éducative dans son ensemble, alors que ses conséquences psychologiques, sociales et scolaires sont graves. La fréquence de ce phénomène est quasi identique dans tous les pays du monde.

Dans de nombreux pays : États-Unis, Canada, Angleterre, Australie, Pologne, Norvège, Finlande, Israël, les pouvoirs publics, conscients de la gravité des conséquences, ont mis la lutte contre le harcèlement à l'École au cœur de leurs politiques éducatives.

Le Ministère de l'éducation nationale, par la loi du 8 juillet 2013 qui demande à ce que chaque école et établissement mettent en place une politique préventive, a montré sa détermination à lutter contre ce phénomène en mobilisant l'ensemble de la communauté éducative : professionnels, élèves, parents et partenaires de l'école.

L'objectif premier de ce guide est de **nommer ce phénomène**, afin de libérer la parole.

Il vise ensuite à **sensibiliser l'ensemble des membres de la communauté éducative au harcèlement entre élèves et à ses conséquences.**

Il fournit enfin des informations permettant de **comprendre et de repérer cette violence entre pairs qu'est le harcèlement**, aux fins de **la prendre en charge et de la prévenir**, y compris lorsqu'elle commence ou se poursuit sur les réseaux sociaux, sous la forme de cyberharcèlement.

Ce guide a été écrit sous la responsabilité de Nicole Catheline, pédopsychiatre au Centre hospitalier Henri-Laborit à Poitiers. Il est le fruit d'un travail conduit par une équipe pluridisciplinaire : universitaires, professionnels de la santé et de l'éducation.

QUELQUES INDICATEURS

→ En France, l'enquête réalisée en 2010 par Éric Debarbieux pour l'Observatoire de la violence à l'école avec l'UNICEF, auprès d'élèves du primaire montre qu'en cycle 3, 11 à 12 % des élèves ont subi l'une ou l'autre forme de harcèlement (14 % pour le harcèlement moral, dont 8 % sévères et 10 % pour le harcèlement physique, dont 5 % sévères). 11,7 % cumulent les deux formes de harcèlement.

→ Une autre enquête réalisée en 2009 par Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette auprès de 3 400 collégiens français révèle un chiffre assez proche puisque 8,4 % de l'ensemble des collégiens déclarent être victimes de harcèlement. 6,1 % déclarent avoir été auteurs de harcèlement.

sommaire

1.	Comprendre le harcèlement entre élèves	3
2.	Combattre les idées reçues sur le harcèlement	7
3.	Connaître les conséquences du harcèlement	13
4.	Identifier le harcèlement	19
5.	Agir pour prévenir le harcèlement	23
6.	Traiter le harcèlement	29
7.	Conclusion	35
 Annexes :		
	Ressources pédagogiques, théoriques et internet	37

1. Comprendre le harcèlement entre élèves

- Définition
- La dynamique du harcèlement
- Caractéristiques du phénomène de harcèlement

Définition

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique, qui se répète régulièrement. » (Olweus, 1993)

La violence est susceptible d'être exercée sous diverses formes, physiques, morales voire sexuelles. Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe. Les plus jeunes s'affrontent physiquement du fait d'un usage prioritaire de leur corps pour communiquer, les plus âgés utilisent plutôt le langage qu'ils ont appris à maîtriser. Les filles font plutôt courir des rumeurs et isolent leur victime par ce biais, les garçons ont plus facilement recours à la force physique pour impressionner leur victime. Sur le net, filles et garçons utilisent les mêmes procédés de rumeurs.

La **violence physique** peut se traduire par des coups, des dégradations de matériel scolaire ou de vêtements ainsi que certaines catégories de jeux dangereux effectués sous la contrainte – exemple : « T'es pas cap ».

La **violence morale** s'exerce à travers des moqueries, des quolibets, le plus souvent sur l'apparence physique ou le comportement, des rumeurs qui n'ont d'autre but que d'isoler la victime de ses pairs et de la fragiliser un peu plus, faisant d'elle un bouc émissaire.

La dynamique du harcèlement

Le harcèlement entre pairs existe à toutes les étapes de la scolarité. Toutefois, il existe des périodes charnières de la construction de soi où la question de l'affiliation au groupe, à travers l'apparence et la soumission aux codes, devient un passage obligé. Les risques de harcèlement sont les plus forts en fin de primaire et au collège.

Le harcèlement est fondé sur le rejet de la différence et sa stigmatisation. Ces différences susceptibles de déclencher le harcèlement sont identiques dans tous les pays :

→ **l'apparence physique** : poids, taille, couleur ou type de cheveux... on parle parfois de « mochophobie », de « grossophobie » ;

- **l'identité de genre** : garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine ;
- **les handicaps** (essentiellement le handicap psychique ou mental tel que l'autisme) ;
- l'appartenance à une **minorité** sociale ou culturelle.

Cette différence peut être absolue ou relative, par exemple un bon élève dans une classe d'élèves turbulents et peu investis dans la scolarité et à l'inverse un élève en difficulté dans une classe d'un bon niveau. Elle dépend en effet des normes explicites ou implicites du groupe de pairs.

Caractéristiques du phénomène de harcèlement

UNE RELATION TRIANGULAIRE

Le harcèlement entre élèves est une violence dans laquelle les pairs sont amenés à jouer un rôle particulier. La relation victime-agresseur-témoins est centrale, le harceleur parvenant à faire de ses camarades témoins les complices de ses actes installant ainsi une relation de domination sur la victime. Harceleurs et harcelés partagent souvent **la même vulnérabilité**. Ils ont d'ailleurs souvent été camarades autrefois, montrant par là qu'ils avaient des affinités. Tous les deux partagent des difficultés relationnelles et une mauvaise estime de soi mais ils ne le gèrent pas de la même manière.

LE HARCELEUR

Pour dépasser un sentiment ou une crainte de faiblesse, masquer une image de soi fragile, le harceleur s'impose par la force ou une certaine forme de vantardise. Le harceleur recherche la caution de ses camarades, qui par leur acceptation de la situation dont ils sont témoins, accablent un peu plus la victime. Pour ce faire, le harceleur va utiliser la moquerie, par exemple, l'usage de surnoms, les blagues et autres canulars. La dérision est probablement l'arme la plus efficace du harceleur car elle induit une confusion entre ce qui est bien et ce qui est mal (par exemple insulter un camarade puis ajouter que c'était pour rire). Le caractère furtif des actions jouant sur de nombreux registres, à la fois verbal et physique, est destiné à rendre les attaques parfaitement visibles aux yeux des camarades mais suffisamment discrètes aux yeux des adultes pour ne pas trop attirer leur attention.

LA RÉSIGNATION ET LE SILENCE DE LA VICTIME

Plus vulnérables que les autres enfants, les victimes de harcèlement parlent encore moins volontiers que les élèves qui subissent d'autres types de violences

scolaires. Parce qu'ils ont peur des représailles, mais aussi parce qu'ils ont honte, les élèves harcelés n'évoquent jamais spontanément leurs mésaventures. En s'enfermant dans ce silence, ils donnent libre cours à leurs agresseurs. Ostracisée par ses pairs, réduite au silence et ne se plaignant jamais, la victime est trop souvent perçue comme peu sociable par les adultes, ce qui la prive de leur soutien.

LA CAUTION DES TÉMOINS

Le harcèlement est un phénomène de groupe.

Si une partie de son origine se situe dans les personnalités respectives de l'agresseur et de l'agressé, le harcèlement ne se maintient que parce que les pairs le soutiennent, l'encouragent ou feignent de l'ignorer, soulagés de ne pas être à la place de la victime. Les témoins actifs ou passifs du harcèlement, jouent un rôle essentiel dans le déroulement des faits. En ne dénonçant pas ce qui se déroule sous leurs yeux, ils valident le processus du côté du harceleur qui se sent conforté, mais aussi du côté de la victime qui se trouve définitivement privée d'aide et d'empathie, ce qui accentue son isolement et fait le lit de la honte et de la perte de l'estime de soi. Les témoins peuvent appartenir à l'un ou l'autre « profil ». Il peut arriver qu'un témoin puisse devenir à son tour soit harceleur, soit harcelé.

UN DÉFAUT DE VIGILANCE DES ADULTES

Une absence de regard sur les mécanismes de construction du groupe et une absence d'aide à son fonctionnement dynamique peuvent favoriser la mise en place d'une situation de harcèlement. Il en est ainsi lorsque l'ambiance entre adultes de la communauté éducative est mauvaise : par exemple lorsque les adultes ne communiquent pas entre eux du fait de conflits interpersonnels, ou au contraire lorsque les conflits entre adultes sont manifestes et connus de tous. Ces situations rendent momentanément les adultes indisponibles pour observer et gérer les relations entre élèves, préoccupés qu'ils sont par leurs propres différends. Les enfants et adolescents sont extrêmement sensibles au défaut de cadre structurant donné par les adultes.

2. Combattre les idées reçues sur le harcèlement

→ Les réponses aux idées reçues

Les réponses aux idées reçues

Les idées reçues sont nombreuses et très souvent rencontrées. Il faut savoir y répondre sans ambiguïté.

« HARCÈLEMENT EST UN MOT UN PEU FORT POUR DÉSIGNER DES MOQUERIES. »

Lorsque la situation est intentionnellement agressive, qu'elle cherche à induire une relation dominant-dominé et surtout qu'elle se répète régulièrement, on ne peut pas parler de moquerie ou de jeux d'enfants. L'enfant ou l'adolescent subit des humiliations qui laisseront des traces, parfois durant toute sa vie, sur l'estime de lui-même. C'est la répétition et donc la durée du harcèlement qui en font toute la gravité. Parfois même ces faits sont commis par d'anciens camarades, ce qui est très perturbant pour la victime qui met un certain temps à réagir car elle ne comprend pas ce qu'il se passe.

« LE HARCÈLEMENT A TOUJOURS EXISTÉ, POURQUOI S'EN PRÉOCCUPER ACTUELLEMENT ? »

On ne s'était pas suffisamment préoccupé jusqu'alors de ce phénomène à l'École. Pourtant de nombreux romans autobiographiques ont traité ce sujet : *Les désarrois de l'élève Törless* de Robert Musil, *Le Petit Chose* d'Alphonse Daudet. Les premières études datent des années 1970 dans les pays du nord de l'Europe (Norvège, Angleterre). Les conséquences en termes de santé mentale (troubles anxio-dépressifs) et de parcours scolaire (déscolarisation) sont désormais mieux connues. L'utilisation massive des nouvelles technologies (réseaux sociaux) par les enfants, dès 9 ans, et par les adolescents démultiplie les possibilités de harcèlement, y compris à l'extérieur de l'établissement scolaire.

« CE SONT DES HISTOIRES ENTRE ENFANTS, IL VAUT MIEUX NE RIEN FAIRE AU RISQUE D'AGGRAVER LES CHOSES. »

C'est une idée reçue contre laquelle il faut lutter avec énergie. **L'absence de réaction des adultes renvoie les protagonistes à leur propre souffrance.** Le sentiment d'abandon des victimes peut les conduire à retourner cette souffrance contre eux ou contre les autres.

QUELQUES INDICATEURS

Les garçons victimes sont plus susceptibles que les autres d'utiliser une arme, et d'adopter eux-mêmes une conduite violente indépendamment des facteurs familiaux et sociaux.

Un rapport publié par le FBI révèle que dans 75 % des cas de massacres par arme à feu dans les écoles entre 1974 et 2000, le tireur s'était souvent senti persécuté, harcelé, humilié, attaqué ou blessé avant l'événement.

Très souvent, la peur développée par l'élève agressé et humilié est une des raisons principales invoquées pour se rendre armé à l'école.

« IL SUFFIT DE PUNIR SÉVÈREMENT OU D'EXCLURE LES HARCELEURS. »

Harcelés et harceleurs partagent la même vulnérabilité psychique et relationnelle, ce qui explique l'évolution possible du harcelé en harceleur et vice-versa. Sanctionner le harceleur, protéger le harcelé ne règlent pas pour autant le problème. Le harcèlement est avant tout une dynamique de groupe qui met en jeu non seulement les protagonistes : harceleur, victime, mais aussi les témoins. Il se produit dans des lieux et un contexte bien particuliers, notamment, lorsque le climat scolaire est dégradé ou en raison d'un déficit de surveillance dans certains lieux (toilettes, vestiaires, cour de récréation, bus scolaire, sortie de collège).

L'ambiance entre adultes au sein de l'établissement scolaire, c'est-à-dire leur engagement commun et le partage des mêmes valeurs éducatives, sont la variable la plus importante pour limiter le risque de survenue de harcèlement entre élèves. La prise en charge du harcèlement ne peut donc se satisfaire d'un règlement individuel - harceleur, harcelé- elle doit également concerner l'ensemble de la communauté éducative, y compris les personnels qui prennent en charge les élèves en dehors des cours : surveillants, personnels de cantine, chauffeurs de bus...

« LES HARCELÉS NE SONT PAS TOUJOURS INNOCENTS : ILS PROVOQUENT SOUVENT. »

Accepter ce propos, c'est cautionner une spirale de la souffrance et de l'exclusion. La plupart des attitudes ostensiblement agressives des victimes à l'égard d'autres élèves correspond à la volonté de se défendre. Parce qu'ils sont mal à l'aise ou très en colère après avoir subi des brimades, ils réagissent violemment et sans se soucier de se faire prendre, à la différence des harceleurs qui, eux, y font très attention. Dire que la victime « cherche et provoque » est une idée contre laquelle il faut lutter. Ce discours est une attitude de défense de la part d'adultes qui ne cherchent pas à comprendre ce qui se passe car ils risqueraient de devoir être les arbitres de situations complexes qu'ils préfèrent ignorer, craignant parfois de ne pas savoir les résoudre.

« CE N'EST PAS À L'ÉCOLE DE RÉGLER CE PROBLÈME, MAIS AUX PARENTS. »

L'École, obligatoire entre six et seize ans, est à la fois un lieu de socialisation et un espace social où les enfants vont être confrontés à des pairs qu'ils n'ont pas choisis, phase essentielle dans leur développement. Ils vont devoir adapter leur conduite sous la pression des pairs et adopter parfois des comportements totale-

ment différents de ceux qu'ils peuvent avoir dans leur milieu familial. Cet écart peut être source d'incompréhension lors de discussion entre les parents et les équipes pédagogiques. **Afin d'éviter cette situation, il faut que les adultes qui ont la responsabilité éducative d'un enfant – parent et équipe pédagogique – se fassent davantage confiance lorsqu'il y a suspicion de harcèlement pour pouvoir analyser sereinement la situation.** Il ne s'agit pas simplement de dire « maintenant que je sais cela, je vais faire attention ». Il faut procéder à une analyse approfondie de la situation en croisant les regards des différents membres de la communauté éducative : enseignants, surveillants, CPE, personnels sociaux et de santé, famille... En tout état de cause, il est crucial que cette expérience de socialisation soit positive car elle va conditionner le développement harmonieux de la personnalité des enfants et leur fournir les clés d'une sociabilité adulte épanouie.

« LE CYBERHARCÈLEMENT NE CONCERNE PAS L'ÉCOLE. »

Les études révèlent que les élèves victimes de cyberharcèlement le sont également souvent à l'école. Pour leur agresseur, internet offre une cour de récréation virtuelle dans laquelle ils vont poursuivre leurs entreprises.

Même si le harcèlement sur internet n'a pas lieu physiquement à l'école, le fait que ses protagonistes s'y retrouvent suffit à avoir des conséquences sur le climat scolaire et le déroulement de la scolarité de ses acteurs. C'est pourquoi, le cyberharcèlement doit être intégré dans la politique de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'École car il n'en est souvent qu'une des modalités.

Le ministère a signé une convention avec e-enfance et a élaboré un guide de procédure pour prévenir et traiter le cyberharcèlement. Tous les adultes doivent collaborer pour poser des limites, éviter que les enfants ou les adolescents ne s'agressent ou se mettent en danger, y compris en engageant une procédure susceptible d'entraîner un blocage de leurs comptes sociaux, comme le prévoient d'ailleurs de nombreux prestataires de services en cas de harcèlement, Facebook, par exemple.

« IL EST IMPOSSIBLE DE SURVEILLER UN ENFANT QUI UTILISE LES RÉSEAUX SOCIAUX, DE TOUTE FAÇON C'EST UN MONDE QUI ÉCHAPPE AUX ADULTES. »

Les réseaux sociaux constituent une nouvelle forme de sociabilité pour les enfants et les adolescents. Leur aisance en ce domaine ne doit pas faire oublier que la maîtrise de la technique ne suffit pas pour savoir communiquer. À titre d'exemple : lorsqu'un enfant acquiert le langage, ses parents s'empressent de lui apprendre les formules de politesse pour qu'il puisse vivre en société. L'accès à internet ne s'accompagne pas, dans la grande majorité des cas, de cette « éducation » aux bons usages. Ces nouvelles technologies de communication sont

venues se surajouter à d'autres canaux de communication (discussion en face-à-face, courrier, téléphone) mieux maîtrisés par les adultes qui, de ce fait, ont trop tendance à délaisser ces outils modernes. Or il est nécessaire que les adultes en charge de l'éducation d'enfants et d'adolescents (parents, enseignants) s'informent de manière approfondie sur le fonctionnement et les risques de ces nouveaux moyens de communication. Il n'est pas souhaitable de laisser se creuser un fossé relationnel entre les générations du fait de la technologie. L'éducation doit transcender l'évolution technologique. C'est d'ailleurs, l'enjeu du B2i que d'éduquer à un usage responsable d'internet.

« ON NE PEUT RIEN CONTRE L'EFFET DE GROUPE. »

Au contraire, apprendre à vivre ensemble est l'un des objectifs de l'École, qui ne saurait se satisfaire en son sein d'une inversion des valeurs qu'elle est censée porter et incarner.

C'est pourquoi, il est important que chacun perçoive l'importance et la gravité du harcèlement non seulement à titre individuel mais également au titre de la collectivité.

La communauté éducative doit avoir toujours conscience de deux données essentielles :

- ce n'est pas parce qu'on met des enfants ensemble qu'ils forment un groupe. La création d'un groupe doit se faire autour de valeurs positives, ce qui nécessite une régulation : les valeurs du groupe doivent être édictées par un adulte dans le cadre de son action éducative et les règles qui en régissent le fonctionnement doivent être répétées régulièrement ;
- tout groupement d'enfants sans régulation a tendance à s'auto-organiser sur le principe de l'homéostasie, c'est-à-dire en éliminant les plus grandes différences (exemple : le roman de William Golding, *Sa Majesté des mouches*). Lorsque des élèves ne peuvent ou ne veulent pas être exclus du groupe, ils se voient assigner une place particulière qui permet ainsi de ne pas mettre en péril le fonctionnement du groupe et deviennent alors des boucs émissaires. Cette organisation est d'autant plus rigide que les enfants ou adolescents traversent les périodes clés de la construction de leur identité, celles où ils ont le plus besoin de s'affirmer. Veiller à la constitution d'un groupe d'enfants élèves est donc un préalable indispensable pour prévenir le phénomène du harcèlement.

« CE N'EST PAS SI GRAVE QUE ÇA, QUAND LE HARCÈLEMENT S'ARRÊTERA, IL SERA OUBLIÉ. »

Les études longitudinales montrent que les effets se font sentir bien après l'arrêt

du harcèlement. Le développement de pathologies anxieuses et dépressives avec risque suicidaire et troubles du comportement alimentaire – anorexie – témoigne des lourdes conséquences du harcèlement. Le vécu traumatique peut ressurgir des années après. Enfin, les travaux de recherche ont montré que les effets à long terme du harcèlement se font non seulement sentir sur les intéressés mais aussi sur leurs enfants. Les victimes deviennent souvent, à leur tour, parents de victimes, de même pour les harceleurs et leurs enfants.

3. Connaître les conséquences du harcèlement

- Les risques pour la victime
- Les conséquences pour le harceleur
- Les risques pour les témoins

Les conséquences psychiques et sociales ne concernent pas que les victimes. Les harceleurs présentent de nombreux risques en termes de santé psychique et d'intégration sociale. Les études ont montré que contrairement aux idées reçues, harceleurs et harcelés partagent un certain nombre de points communs au plan de la vulnérabilité psychique. On conçoit aisément que la situation de victime ait des répercussions sur le psychisme mais il est moins évident de considérer que celle de harceleur également. Si les signes de souffrance sont plus facilement identifiables chez les victimes, ceux des harceleurs sont masqués par les actes qu'ils commettent. L'action protège de la souffrance mais celle-ci est bien présente et réapparaîtra à l'âge adulte. C'est ce que montrent les enquêtes, validant la position de traiter en même temps harcelé et harceleur. Il convient de lutter contre la tentation de se limiter à l'envoi de la victime chez un psychologue et du harceleur chez le juge des enfants.

Les risques pour la victime

Il convient de distinguer les risques à court, moyen et long terme.

À COURT TERME

- Le premier est **l'isolement relationnel**. Il est le plus grave et celui sur lequel il faut agir très vite car il est la clé de toute la dynamique ultérieure. Cet isolement prive l'enfant d'un partage émotionnel et d'échanges réflexifs sur la situation, ne lui donnant pas la possibilité de s'appuyer sur le point de vue d'autrui pour trouver une solution. Resté seul, l'enfant ou l'adolescent va développer des pensées de honte, de perte d'estime de soi, puis de culpabilité.
- Le deuxième concerne **l'indisponibilité psychique** pour faire face d'une part aux apprentissages scolaires (baisse des performances et risque d'échec scolaire), d'autre part pour développer les compétences sociales et relationnelles nécessaires à son développement. L'enfant et l'adolescent construisent alors une image d'eux-mêmes dégradée et amputée de certaines potentialités. Ces positions fragiliseront à moyen terme l'adolescent qui s'engage dans la construction de son identité et alimentent une spirale dépressive (voir ci-dessous).
- La troisième concerne **le sentiment d'abandon**. Ne pas recevoir le soutien des adultes dont il aurait besoin donne à l'enfant, puis à l'adolescent, le sentiment qu'on ne peut compter que sur soi dans la vie, ce qui fragilise les processus de socialisation, fait le lit de difficultés d'intégration sociale ultérieure (phobie sociale) et accroît le risque de recours à la violence.

À MOYEN TERME

- Les **troubles anxio-dépressifs** par sentiment de culpabilité. Toute personne confrontée à une situation incompréhensible n'a de cesse de vouloir trouver du sens afin de protéger son psychisme. En l'occurrence, l'enfant ou l'adolescent victime, qui ne reçoit pas d'aide rapide et se trouve entraîné dans la répétition, n'a pas d'autre solution que celle d'imaginer qu'il est porteur d'une part de responsabilité dans ce qui lui arrive. L'anxiété préside la première phase, la dépression la seconde par sentiment de honte et de culpabilité associée à la perte d'espoir de voir quelqu'un lui venir en aide.
- Les troubles anxio-dépressifs ont un effet immédiat sur la **réussite scolaire** : d'une part en raison de la perte de concentration et de l'incapacité à soutenir et organiser un raisonnement (caractéristique de tout état dépressif) mais aussi par le sentiment d'inutilité qui fait arrêter précocement l'École ou accepter par défaut des orientations qui se révéleront inadaptées.
- Le désespoir peut conduire à **des troubles du comportement alimentaire ou un refus scolaire (décrochage scolaire) voire à un passage à l'acte suicidaire.**

À LONG TERME

- Les phénomènes de harcèlement laissent une trace psychique profonde susceptible de **ressurgir ultérieurement** jusque chez le jeune adulte. Il s'agit d'un véritable traumatisme. Il suffit qu'une situation ayant des points communs avec la situation initiale se représente dans la vie du sujet pour que la symptomatologie anxio-dépressive réapparaisse. **Les conduites addictives ou les tentatives de suicide** ne sont alors pas rares. La **vulnérabilité relationnelle** acquise dans l'enfance ou l'adolescence du fait du harcèlement pousse ces sujets à rester sur la réserve dans le cadre des relations sociales. Cette difficulté peut se compliquer chez certains d'une véritable **phobie sociale**. Le harcèlement est une bombe à retardement.
- Des enquêtes scientifiques ont révélé que les styles de comportement se transmettaient à la **génération suivante** : les parents anciennes victimes dans leur enfance auront des enfants qui auront plus de risque d'être harcelés à leur tour.

Les conséquences pour le harceleur

À COURT TERME

- Le sentiment d'impunité renforce le harceleur dans son narcissisme et l'empêche d'avoir de l'empathie pour la victime. L'attitude apeurée de cette dernière le conforte également dans le bien-fondé de son action : la victime est un faible

qu'il faut éliminer. Cette absence d'empathie a pour conséquence la répétition et le déploiement dans le temps du harcèlement. Or plus la situation dure, plus le harceleur se considère dans son bon droit, en miroir de la victime qui finit par s'attribuer la cause de son harcèlement. Le silence des témoins valide ce ressenti. La première conséquence est donc le verrouillage de l'empathie qui pourrait mettre un terme à la persécution. La seconde est que le harceleur en tire de tels bénéfices pour son narcissisme qu'il ne peut pas s'arrêter car il y perdrait alors beaucoup. Il acquiert la conviction que la position de force est la plus efficace pour regonfler une estime de soi sans cesse menacée, ce qui va le pousser à reproduire chaque fois que nécessaire cette situation, entraînant la répétition.

- Si le harceleur est précocement repéré et donc sanctionné notamment par une exclusion de l'établissement scolaire, la rupture avec son cercle de relations et de camarades va le fragiliser au plan affectif. La conséquence immédiate sera le besoin irrésistible de retrouver un sentiment de puissance en reproduisant des phénomènes de harcèlement pour se sentir plus fort et retrouver un haut niveau d'estime de soi. Les harceleurs susceptibles de spontanément se sentir coupables de ce qui leur est arrivé sont peu nombreux. La plupart des harceleurs attribuent l'exclusion à une malveillance excessive à leur rencontre et, du fait de leur absence d'empathie pour la victime, considèrent les faits qui leur sont reprochés comme mineurs.

La répétition et le sentiment d'être injustement punis pour des faits qui leur paraissent minimes vont rapidement avoir des conséquences sur l'avenir de ces jeunes.

À MOYEN TERME

- Le changement fréquent d'établissement génère des ruptures relationnelles dommageables pour la construction de ces enfants et adolescents qui finissent par ne plus faire confiance aux adultes et à ne compter que sur eux. Ils développent ainsi des stratégies de prédation visant à se maintenir en position de force. Le risque est alors de voir se développer des conduites de type psychopathiques et asociales confrontant ces jeunes à la justice.
- Ces adolescents au **parcours scolaire « haché »** peinent à s'inscrire dans une formation au long cours du fait de la résurgence de ce besoin de renflouer un narcissisme sans cesse menacé par l'échec. Ils découragent les meilleures volontés des pédagogues, éducateurs et soignants, en refusant tout et en mettant toutes les tentatives d'aide en échec. Ils ont **beaucoup de mal à obtenir une qualification professionnelle**. À ce point de l'évolution, il est déjà bien tard pour infléchir la dynamique.

À LONG TERME

- Mis à l'index des institutions sociales, ces adolescents sont guettés par la **marginalisation**. Ils acquièrent un vécu d'injustice et de rejet qui peut les pousser à transgresser en réaction aux règles sociales.
- Déprimés, en proie malgré tout au sentiment d'échec, leur vie alterne entre des périodes où ils peuvent avoir le sentiment de dominer la situation et des périodes d'abattement voire de **dépression** qu'ils soignent en consommant **alcool et drogues**.
- Enfin, comme les victimes, les harceleurs encourent le risque de transmission d'une génération à l'autre de leur style relationnel. Les parents anciens harceleurs ont plus de risque que la moyenne d'avoir des enfants harceleurs.

Les risques pour les témoins

Le risque majeur est constitué par le sentiment de lâcheté que certains vont éprouver lorsqu'ils n'ont pas pu dénoncer les faits de peur de passer pour des « balances » et/ou de subir, à leur tour, le harcèlement. Malgré la tentative d'oubli (refoulement) ou de rationalisation (« je ne pouvais rien faire d'autre »), cette expérience laisse des traces indéniables dans le psychisme des témoins. Quant à ceux qui se seraient bien vus dans le rôle du harceleur, assister à ces scènes leur donne des idées tout en minimisant la gravité des actes. Ce sentiment de lâcheté pousse parfois certains élèves à révéler les faits à des proches (souvent trop tardivement) afin de se soulager de la culpabilité de n'être pas intervenu.

4. Identifier le harcèlement

- Chez l'enfant
- Chez l'adolescent

S'engager dans la lutte contre le harcèlement à l'École suppose d'être en mesure d'en identifier les signes d'alerte.

Tout changement brutal doit alerter les adultes. Toutefois, la situation est bien différente chez l'enfant (entre 7 et 11 ans) et chez l'adolescent.

Chez l'enfant

→ Plus l'enfant est jeune, plus il a du mal à repérer les phénomènes de harcèlement de la part de ses pairs car les relations à cette époque sont plus instables. Les groupes ne sont pas très structurés et l'enfant peut passer d'un groupe à un autre. Un certain temps s'écoule avant que l'enfant soit capable d'analyser l'ostracisme dont il est l'objet. Durant cette période, les troubles anxieux dominent en raison de l'impossibilité à contrôler la situation. Ce sont donc souvent les parents qui en voient les premiers signes : **troubles du sommeil, irritabilité, agitation, colères, susceptibilité, mais aussi somatisations anxieuses du type maux de ventre**. Les enseignants, eux, peuvent être amenés à constater une **baisse des performances scolaires** car l'anxiété diminue les capacités attentionnelles. Ils peuvent également remarquer des **troubles du comportement** : agitation, colères, attitude provocante (les autres élèves viennent toujours se plaindre de la victime qui les embêtent) ou au contraire isolement, repli sur soi.

Une des difficultés d'identification de l'existence d'actes de harcèlement est que l'ensemble de ces signes sont rencontrés dans de nombreux cas : violences sexuelles, maltraitance, difficultés familiales liées à une séparation, etc. Il convient surtout que l'adulte qui les remarque ait présent à l'esprit que le harcèlement entre dans les possibilités classiquement évoquées, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Chez l'adolescent

→ L'adolescent, en revanche, analyse plus rapidement la situation mais du fait de son statut va essayer de régler le problème tout seul. L'adolescent cherche en effet à s'extraire du contrôle des adultes et le fait de demander de l'aide serait pour lui reconnaître qu'il n'est pas « un grand ». Les premiers signes présentés par l'adolescent traduisent plutôt des stratégies pour mettre un terme à ce harcèlement. Les signes de souffrance psychique n'apparaîtront qu'après l'échec de ces mesures inefficaces.

Il faut donc s'inquiéter de toute modification de comportement en premier lieu dans le domaine scolaire : arrivée en retard systématique par modification du trajet habituellement emprunté, allégation d'oubli de matériel, qui en réalité est détérioré par le ou les harceleurs, et surtout isolement (fréquentation inhabituelle du CDI par exemple ou isolement dans la cour de récréation). Des absences peuvent aussi apparaître ; à ce stade il s'agit essentiellement pour la victime de ne pas être confrontée à son ou ses agresseurs.

Lorsque ces stratégies d'évitement de la situation ne fonctionnent pas - ce qui est la règle - la victime tente ensuite de se défendre. Si les adultes n'ont pas su reconnaître la première période, ils n'observeront à ce stade que des **attitudes agressives** et désorganisées car elles comportent déjà un sentiment d'impuissance et de désarroi. Ces comportements observables font alors dire aux adultes que la victime n'est pas si innocente que cela. Cette position aggrave considérablement le sentiment d'abandon et d'une situation sans espoir d'amélioration. À cette période apparaissent les signes de souffrance psychique qui sont identiques à ceux observés chez l'enfant : il s'agit de **signes d'anxiété** : troubles du sommeil, de l'alimentation, somatisations anxieuses à type de maux de ventre, irritabilité, susceptibilité, baisse des résultats scolaires. Les **absences** se font plus fréquentes non plus seulement pour éviter la confrontation avec le ou les harceleurs mais en raison de somatisations anxieuses - maux de ventre, de tête, malaises. La **chute des résultats scolaires** vient compléter le tableau. Tous ces symptômes sont parfois pris à tort pour une « **crise d'adolescence** ».

- Le fait de venir avec une **arme à l'école**. La peur développée par l'élève agressé et humilié est une des raisons principales invoquées pour se rendre armé à l'école.
- Une attention particulière doit être portée à un intérêt excessif pour les **jeux vidéos** qui peut constituer un compromis entre le besoin de s'isoler, de se changer les idées voire de récupérer un sentiment de puissance face au sentiment de faiblesse éprouvé du fait du harcèlement et la nécessité de sauver la face pour protéger son narcissisme.
- Le dernier stade, sans intervention suffisamment efficace des adultes, est caractérisé par des signes de la série **dépressive** (pleurs, sentiment d'impasse et d'abandon, mais aussi honte et culpabilité) avec un risque de **passage à l'acte suicidaire** et la **déscolarisation**. **Il importe de noter que, suivant les études, un élève absentéiste chronique sur quatre ou cinq ne va plus à l'école par peur du harcèlement. L'absentéisme est donc un signe majeur.**

→ Il est également indispensable d'observer les interactions entre élèves dans la cour mais aussi en classe et dans les couloirs, durant les temps de transit (bus scolaire en particulier). Tout élève qui a tendance à **s'isoler dans la cour**, à sortir le dernier de classe ou le premier pour filer au CDI, à traîner dans les couloirs ou au contraire à se tenir le premier devant la porte de la classe ou encore à **chercher sans cesse la présence d'adultes** doit faire l'objet d'une discussion en équipe afin de croiser les regards des uns et des autres pour affiner la compréhension de cette attitude trop souvent et trop rapidement mise en lien avec de l'immaturation ou un problème psychologique.

Tout changement brutal d'attitude, de comportement ou de résultats scolaires doit alerter, de même que l'isolement, les retards systématiques et l'absentéisme. Les membres de l'équipe éducative doivent prendre le temps d'échanger leurs impressions, de la place particulière que chacun peut avoir, sur un élève dont le comportement interpelle, avant de prévenir les parents qui doivent être reçus par plusieurs membres de cette équipe en même temps afin d'affiner l'analyse de la situation et trouver ensemble les réponses adaptées.

5. Agir pour prévenir le harcèlement

- Un bon climat scolaire
- La mise en place de règles claires
- La participation et l'implication des parents
- L'existence de lieux de parole pour échanger au sein des établissements scolaires
- La mise en place de pratiques collaboratives régulières entre enfants et d'un travail sur l'empathie dès le plus jeune âge
- L'inscription dans la durée

Les pays engagés de longue date dans la prévention du harcèlement peuvent maintenant témoigner des meilleures conditions à réunir pour la réussite d'un tel projet. Six conditions semblent nécessaires.

Un bon climat scolaire

Pour pouvoir observer avec efficacité les relations entre élèves et pour être disponible en cas de conflit, il est nécessaire d'avoir, à la fois, le sens de l'écoute et l'assurance d'appartenir à une équipe prête à intervenir en cas de besoin. Ces conditions sont réunies lorsque les différents membres de la communauté éducative s'entendent suffisamment et n'ont ni conflit majeur entre eux ni avec le chef d'établissement, c'est-à-dire lorsque les différends peuvent être abordés le plus sereinement possible et qu'une solution peut leur être apportée. La manière dont les adultes règlent eux-mêmes leur vie en groupe constitue un modèle puissant pour les enfants et adolescents. Il n'est pas pensable de demander à des jeunes de bien s'entendre si les adultes eux-mêmes n'en sont pas capables. La **cohésion de l'équipe** est un facteur protecteur contre les violences.

Il importe d'autoriser les élèves à parler de ce qu'ils vivent au sein de l'École, y compris à faire part de leurs attentes concernant les adultes. Les élèves sont les plus à même de parler de l'ambiance et du climat relationnel, à la différence des professeurs qui ne voient souvent que la partie émergée de l'iceberg.

La mise en place de règles claires

Il est important d'instituer **des règles de vie compréhensibles et adaptées à l'âge des élèves à partir de trois principes** : ne pas agresser les autres élèves, venir en aide aux élèves agressés, faire participer les élèves qui sont isolés.

Le règlement intérieur au collège et au lycée et la charte des règles de civilité du collégien mentionneront précisément l'interdiction de tout acte de violence, en particulier le harcèlement, y compris par le biais d'internet. De même, cette interdiction sera inscrite dans les règlements intérieurs des écoles primaires.

Il faut se méfier des réponses disciplinaires immédiates car elles conduisent bien souvent au rejet de la victime par le groupe, celui-ci jugeant la sanction disproportionnée par rapport aux faits.

C'est pourquoi, il est souhaitable que celle-ci intervienne à l'issue d'une procédure permettant d'analyser de manière circonstanciée la situation et après une action de sensibilisation de la classe. Aucune punition ne peut être efficace si elle ne s'accompagne pas d'une prise de conscience visant à restaurer la victime dans son identité et à augmenter l'empathie chez les agresseurs et les témoins.

La participation et l'implication des parents

Enfants et adolescents ont besoin pour se développer d'attitudes cohérentes de la part des adultes au sein de leur famille mais aussi entre leur famille et l'École. L'implication des parents dans la mise en place de la prévention constitue un gage de réussite. Trop souvent, les parents d'une victime alertent l'établissement sans être entendus. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'associer les parents à la lutte contre le harcèlement, pour qu'ils comprennent d'abord, soutiennent ensuite le projet de lutte contre toute forme de violence et qu'ils la considèrent comme une **tâche prioritaire**. Un travail d'explication ne peut suffire. C'est en **participant au projet**, organisé par exemple dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), que les parents pourront prendre conscience de son importance. Cette cohérence au niveau éducatif confère un poids encore plus important au message **délivré conjointement par les adultes**, permettant ainsi son inscription dans les schémas relationnels des enfants tout au long de leur vie.

L'existence de lieux de parole pour échanger au sein des établissements scolaires

Ces lieux existent déjà mais ne sont guère utilisés pour y faire circuler la parole, en raison sans doute d'un manque de formation à cette pratique. Soit ils ne sont pratiquement pas utilisés, comme c'est le cas pour les heures de vie de classe au collège, soit ils sont amputés de cette dimension par les adultes : il en est ainsi des conseils de classe où l'étude quasi exclusive des résultats scolaires laisse peu de place à l'évocation de faits adjacents. Or ce n'est ni s'immiscer dans la vie d'un élève ni se substituer à l'éducation parentale que d'observer les interactions d'un élève avec ses pairs et d'en discuter avec les autres membres de la communauté éducative. Il faut lever cette réserve aux racines historiques et surtout doter les enseignants d'outils leur permettant de mieux observer d'abord et aborder ensuite ces situations avec les élèves concernés et leurs parents.

La commission éducative instaurée dans chaque collège et lycée offre précisément

la possibilité d'un espace de parole pour évoquer la situation de certains élèves. Présidée par le chef d'établissement, elle comprend au moins un parent d'élève et des personnels de l'établissement, dont au moins un professeur. La commission peut inviter toute personne qu'elle juge nécessaire à la compréhension de la situation de l'élève, y compris un élève victime de l'agissement de ses camarades. Elle peut participer, en lien avec les personnels de santé et sociaux de l'établissement, à la mise en place d'une politique claire de prévention, d'intervention et de sanctions pour lutter contre le harcèlement.

À l'école primaire, l'équipe éducative peut être réunie chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

La mise en place de pratiques collaboratives régulières entre enfants et d'un travail sur l'empathie dès le plus jeune âge

Les premières expériences sont déterminantes dans la construction de la personnalité et dans la manière dont tout sujet envisage sa place au sein d'un groupe (famille d'abord, société ensuite). Il est nécessaire d'inculquer précocement aux enfants les valeurs de partage et l'acceptation de la diversité. La mise en œuvre précoce, dès l'école maternelle, d'actions collaboratives entre enfants leur permet de mieux accepter toute forme de différence au sein d'un groupe. Cette disposition d'esprit visant l'entraide, la découverte de ce que chacun peut apporter à l'autre et au groupe par sa spécificité constitue un puissant facteur protecteur à l'égard de toute forme de discrimination. La capacité à éprouver de l'empathie pour autrui constitue un autre facteur protecteur contre la violence.

À L'ÉCOLE MATERNELLE ET À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'enfant, accueilli à l'école maternelle, devient progressivement élève. Il apprend à reconnaître ce qui le distingue des autres et à se faire reconnaître comme personne, à vivre avec les autres dans une collectivité organisée par des règles, à comprendre ce qu'est l'école et quelle est sa place dans l'école.

À l'école élémentaire c'est prioritairement dans le cadre de l'instruction civique et morale qu'il est conduit à réfléchir sur les problèmes concrets posés par sa vie d'écolier, de prendre conscience des liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale, de la responsabilité de ses actes ou de son comportement, de l'importance du respect de valeurs partagées, de la politesse et du respect d'autrui.

Les horaires et programmes de l'école primaire publiés en 2008 offrent de nombreuses possibilités de mise en œuvre des compétences sociales et civiques. Elles trouvent à s'exercer dans divers domaines disciplinaires et selon des modalités pédagogiques variées :

- en français, développer une expression précise et claire à l'oral, permettant à l'élève, à la fin de l'école élémentaire de poser des questions, d'exprimer son point de vue, ses sentiments. Dans le cadre d'échanges, de débats, de travaux de groupe, il s'entraîne à prendre la parole devant d'autres élèves, à raconter, expliciter un raisonnement, présenter des arguments ; il apprend à tenir compte du point de vue des autres ;
- au niveau de la vie de la classe ou de l'école, mettre en œuvre des actions, débats, conseils... qui permettent aux élèves d'élaborer des réponses personnelles et de faire des choix éclairés. Cette démarche peut aller de la simple attribution par le maître de tâches spécifiques (certains élèves pouvant se voir confier des responsabilités relatives à l'entretien de plantations, au fonctionnement de la bibliothèque, au rangement du matériel pédagogique...), à une plus grande autonomie, dans le cadre de la mise en place de conseils d'enfants, plus ou moins formalisés ou de réunions de coopératives scolaires qui existent dans de très nombreuses écoles ;
- mettre en place des démarches qui peuvent être intégrées (ou non) à un volet du projet d'école centré sur la prévention : apprendre à ne pas se mettre en danger, à alerter pour secourir, connaître les règles élémentaires de sécurité, savoir effectuer les premiers gestes pour porter secours...
- connaître les risques liés à l'usage de l'internet, notamment ceux liés à la fréquentation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter) dès le cycle III, surtout en CM1-CM2. L'âge de début d'accès à l'internet se situant aux alentours de 9 ans, les moins de 13 ans sont particulièrement vulnérables.

AU COLLÈGE

La mise en œuvre de dispositifs nécessite une concertation au sein de l'équipe éducative. Cette approche ne relève pas uniquement de l'enseignant en charge de l'éducation civique. D'autres professionnels doivent s'impliquer dans ce projet, professeurs d'autres disciplines mais aussi personnels de santé, assistants sociaux et conseillers d'orientation-psychologues. Quarante-cinq à cinquante minutes par semaine est un temps nécessaire et suffisant entre onze et seize ans. Les actions susceptibles d'être mises en œuvre seront plus diverses et surtout impliqueront les adolescents de manière encore plus active avec la rédaction d'une charte du bien-vivre ensemble, comme pour la maternelle et l'élémentaire.

L'inscription dans la durée

Le changement des mentalités ne peut aboutir qu'à condition d'inscrire dans la durée les actions entreprises. Parce qu'il est difficile de changer de point de vue, parce que comme le disait Einstein « il est plus facile de casser un atome qu'un préjugé », le temps constitue le principal facteur de réussite de toute nouvelle action. Limiter au maximum les effets néfastes du groupe pour n'en exalter que le meilleur constitue une tâche prioritaire de l'éducation de masse.

Apprendre aux enfants et aux adolescents à vivre ensemble ne relève pas d'un effet de mode mais bien d'une nécessité à la fois sur le plan du développement psychique des individus mais aussi de leurs apprentissages. Vivre ensemble ne se décrète pas mais s'apprend. Mais on ne peut pas apprendre lorsqu'on est dans la souffrance. **Aucune action ponctuelle n'aura d'effet.** Il est nécessaire que les équipes éducatives, les parents et tous les adultes concernés fassent de ce travail de prévention une priorité et l'inscrivent dans la durée.

6. Traiter le harcèlement

- Quelques règles simples
- Que faire si...

Quelques règles simples

- **S'interposer en tant qu'adulte** : la vigilance permet d'identifier les élèves en situation de vulnérabilité et de leur assurer le soutien actif de l'adulte. Que ce soit dans la classe, dans la cour de récréation ou dans n'importe quel autre lieu fréquenté durant le temps scolaire (transports scolaires compris), le devoir d'ingérence de l'adulte constitue le premier rempart à l'agresseur.
- **Repérer les enfants isolés** ou en situation de perte amicale. Il suffit parfois d'une simple arrivée en cours d'année pour que les ennuis débutent. Être un sans ami (un « rémy ») constitue un puissant facteur de harcèlement.
- **Savoir écouter**, c'est-à-dire ne pas mettre systématiquement en doute les propos entendus et savoir changer de point de vue. La certitude est mauvaise conseillère.
- **Distinguer les petites plaintes de la souffrance réelle** : la durée et la répétition des brimades différencient le tracassé relativement anodin du véritable harcèlement. C'est bien autour de l'ancrage dans le temps que l'on doit poser les questions à l'élève concerné.
- **Chercher à croiser les regards** sur ce qu'on vient de voir ou d'entendre et de ce fait, ne jamais prendre de décision seul(e).
- **Contacter les parents** pour avoir leur point de vue et pas seulement pour les diriger vers tel ou tel professionnel (médecin, travailleur social...).
- **Déconseiller fortement aux parents de régler seuls ce problème** en allant voir les parents du harceleur ou l'enfant lui-même. Il faut mettre du tiers dans tout règlement de conflit afin de trouver une solution honorable pour chaque partie. Il convient ainsi d'assurer une médiation entre les familles de la victime et de l'agresseur. Ceci, particulièrement important dans le primaire, permet d'éviter la survenue de tensions entre les deux familles et la dégradation des relations entre élèves.
- Si l'établissement ne s'est pas encore doté d'un dispositif de prévention, il est urgent de le faire. Il ne faut pas se contenter de faire une action pour la (les) classe(s) concernée(s) mais la faire pour la **totalité de l'établissement** et il faut impliquer l'ensemble de l'équipe éducative ainsi que les parents dès la connaissance du premier fait de harcèlement.
- **Apporter des réponses cohérentes** en désignant un référent pour coordonner les actions. Celui-ci assurera l'interface entre les familles et le personnel de l'établissement.

- **Gagner le pari de la prévention** en favorisant les activités qui fédèrent le groupe et responsabilisent les élèves ; organiser des temps de régulation (heure de vie de classe dans le secondaire), sensibiliser le plus tôt possible les classes entrant dans le second degré (sixième et seconde) ; former les élèves et particulièrement les délégués à la médiation entre pairs.

Que faire si...

J'OBSERVE UN ÉLÈVE ISOLÉ.

- Il est souhaitable dans un premier temps de renforcer l'observation de cet élève puis d'aller lui parler et de lui demander clairement s'il n'est pas l'objet de brimades de la part d'autres élèves.
- Il faut décliner toutes les formes de brimades afin qu'il puisse se reconnaître dans cette situation.
- Il convient également de lui faire des propositions d'activités si elles existent au sein de l'établissement.
- En classe, lorsqu'il existe des temps dévolus à la discussion, il convient de faire part de cette situation au groupe, après avoir prévenu l'élève de ce projet et sans le nommer précisément.
- S'il ressort que des élèves harcèlent cet élève (ou qu'il y a de fortes présomptions), il ne faut faire aucun commentaire personnalisé mais rester dans un cadre général de la répression de tels actes et individualiser le règlement de la situation.
- Si ces temps n'existent pas encore, il faut réunir la commission éducative informer les parents et les entendre en présence de l'élève afin de trouver des solutions pour ne pas laisser la situation s'installer.

J'ENTENDS PARLER D'UN ÉLÈVE QUI EST SOUVENT AU CENTRE DES CONFLITS ENTRE ÉLÈVES.

- Il est souhaitable de requérir d'abord l'avis des autres membres de l'équipe éducative pour croiser les regards puis d'informer les parents. La commission éducative peut être saisie.
- Il n'est pas souhaitable en règle générale de renvoyer l'examen et le traitement de ces situations aux seuls professionnels «spécialisés» de l'établissement : infirmière, médecin, assistante sociale ou psychologue scolaire. L'implication de

la totalité de la communauté éducative est nécessaire. Cette réunion doit permettre de prendre des décisions concernant l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent au sein de l'établissement, ce qui n'empêche pas de conseiller aux parents de s'adresser conjointement ou ultérieurement vers les professionnels concernés. Mais il ne faut pas substituer ce conseil d'orientation spécialisée à un règlement de la situation par l'équipe pédagogique.

UN PARENT VIENT ME DIRE QUE SON ENFANT LUI A PARLÉ DE HARCÈLEMENT DE LA PART D'AUTRES ÉLÈVES.

→ Il est difficile pour les non-spécialistes d'accepter qu'un enfant puisse adopter des comportements différents selon le lieu où il se trouve sans les mettre en relation avec la tentative de manipulation de celui-ci à l'égard des adultes. Pourtant il est naturel de ne pas se comporter de la même manière en fonction du milieu dans lequel on évolue. Il est donc nécessaire de porter une grande attention aux propos tenus par les parents sans chercher à les disqualifier ou à les minimiser sous prétexte que l'enfant cherche peut-être à les attendrir. L'attitude la plus constructive est, dans ces situations, de croiser les regards en réunissant une petite équipe (voir précédemment) et en adoptant le même arbre décisionnel que dans la question précédente.

UN ÉLÈVE VIENT SE PLAINDRE DE BRIMADES DE LA PART D'AUTRES ÉLÈVES.

- Il convient de ne pas réagir trop rapidement. La situation est trop grave pour être traitée dans la précipitation.
- Il convient de recevoir l'élève en aparté à un moment où on disposera du temps nécessaire pour cela. Il faut donc fixer un rendez-vous avec l'élève, dans un premier temps, et proposer qu'assiste à ce rendez-vous un autre adulte référent : professeur principal, CPE ou surveillant. Il est souhaitable de ne pas aller au-delà de deux adultes pour ne pas impressionner l'élève, mais il est souhaitable d'être accompagné de ne pas rester seul face à ces situations émotionnellement fortes.

UN ÉLÈVE CHANGE BRUTALEMENT DE NIVEAU SCOLAIRE : CHUTE DES RÉSULTATS ET/OU DE COMPORTEMENT (ABSENTÉISME, ARROGANCE OU INSOLENCE, BAGARRES).

→ Ces situations doivent pouvoir être abordées entre membres de l'équipe éducative en prenant le temps de la discussion. La commission éducative semble tout indiquée pour faire ce travail car elle permet de croiser les regards. En tout état de cause, les élèves concernés ainsi que leurs parents doivent être rapidement informés car ils doivent être associés à l'élaboration des solutions

envisagées pour mettre un terme au harcèlement.

J'AI REPÉRÉ UN COMPORTEMENT INHABITUEL CHEZ UN ENFANT OU UN ADOLESCENT, MAIS JE NE SAIS PAS COMMENT ABORDER LA QUESTION DE LA DIFFÉRENCE AVEC LES AUTRES ÉLÈVES.

→ La meilleure solution consiste à en parler d'abord avec les parents puis avec les parents et l'élève afin de savoir s'ils souhaitent que ce problème soit abordé au sein de la classe. S'il existe des raisons médicales ou psychologiques, le médecin scolaire peut éventuellement être consulté pour élaborer une information de la classe **après accord de l'élève et de ses parents** et en présence soit du professeur concerné, soit du professeur principal.

JE (ENSEIGNANT OU PARENT) VIENS D'APPRENDRE QU'UN ENFANT OU UN ADOLESCENT EST VICTIME DE HARCÈLEMENT SUR INTERNET, QUE FAIRE ?

→ Un guide spécifique adressé à chaque chef d'établissement prévoit les modalités de traitement du harcèlement entre élèves sur internet, dans le cadre de la signature d'une convention entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et e-enfance.

7. Conclusion

Le harcèlement entre élèves, et son développement sur internet, est une réalité qui touche aujourd'hui tous les pays dotés d'un système scolaire obligatoire. Le taux d'enfants et d'adolescents victimes de harcèlement y est d'ailleurs tragiquement comparable : entre 10 et 15%.

Ce n'est que très tardivement que de nombreux pays, dont la France, ont pris conscience de cette réalité. Or les conséquences sur l'équilibre psychique et l'insertion sociale des enfants et adolescents victimes de harcèlement sont trop graves pour que nous fermions plus longtemps les yeux. Une prise de conscience collective s'impose.

Seule la mobilisation conjointe et durable des adultes - des parents comme des équipes éducatives - permettra de lutter contre cette forme de violence qui n'épargne aucun établissement scolaire.

Notre objectif est clair : qu'aucun enfant ou adolescent n'arrive plus à l'école avec la peur au ventre parce qu'il est harcelé.

Annexes

- Ressources pédagogiques
- Ressources théoriques
- Ressources internet

Ressources pédagogiques

- Catherine Blaya / Observatoire européen de la violence scolaire (OEVS) : *Maltraitements, intimidations et harcèlements : une autre forme de violence scolaire*, DVD édité par l'Observatoire européen de la violence scolaire.
- Gabriel Gonnet / La Cathode : Kenny. Trois films sur le harcèlement entre élèves, DVD édité par La Cathode.
- Jean Pierre Bellon et Bertrand Gardette : *Prévenir le harcèlement à l'École*. Guide de formation, édition Fabert, 2011.

Ressources théoriques

- Catherine Blaya : *Harcèlement et maltraitance en milieu scolaire*, Paris, Armand Colin, 2006.
- Éric Debarbieux : *Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'École*, rapport au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, avril 2011.
- Éric Debarbieux : *Les dix commandements contre la violence à l'École*, Paris, Odile Jacob, 2008.
- Nicole Catheline : *Harcèlements à l'École*, Albin Michel, 2008.
- Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette : *Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire*, Fabert, 2010.
- Dan Olweus : *Harcèlement et brutalités entre élèves*, Paris, ESF, 1999.

Ressources internet

- Éric Debarbieux : *À l'école des enfants heureux... enfin presque*. Une enquête de victimisation et climat scolaire auprès d'élèves de cycle 3 des écoles élémentaires, rapport de la recherche réalisée pour UNICEF France, mars 2011, disponible en ligne sur www.unicef.fr

Conception/réalisation : Délégation à la communication – Ministère de l'éducation nationale, 110, rue de Grenelle 75357 Paris

Editeur : Direction générale de l'enseignement scolaire

Date de parution : Septembre 2013

Rédaction : Nicole Catheline, pédopsychiatre, en collaboration avec :

- Éric Debarbieux, professeur des universités,
- le Médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale – établissements et vie scolaire.



ministère
éducation
nationale



AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE .GOUV.FR